

# Avant-propos

Les territoires prioritaires pour la politique de la ville ont été redéfinis par les décrets du 30 décembre 2014. À partir du seul critère de concentration des populations à bas revenus, ils identifient 1 294 quartiers de la politique de la ville (QPV), dont 46 dans les Pays de la Loire. Six quartiers sont nouveaux dans le dispositif, notamment ceux de Châteaubriant et de Sablé-sur-Sarthe. Si les Pays de la Loire sont globalement dans une situation sociale et économique plutôt favorable, certains territoires sont fragiles, notamment ces quartiers. Les enjeux y sont multiples : pauvreté accrue, difficultés d'insertion sur le marché du travail, en matière d'éducation, de logement, de santé, etc.

Dans chacune des intercommunalités concernées, un contrat de ville a été signé entre l'État, les collectivités territoriales et des opérateurs pour mettre en synergie l'ensemble des acteurs autour de projets de territoire. Ces contrats sont organisés autour de trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, et le développement de l'activité économique et de l'emploi. Les actions en faveur des habitants des QPV s'appuient sur les dispositifs de droit commun et en complément sur des crédits spécifiques à la politique de la ville. Dans la région, les six quartiers d'intérêt national et les neuf quartiers d'intérêt régional bénéficient du nouveau programme national de renouvellement urbain. Dans le domaine scolaire, les réseaux d'éducation prioritaire constituent un levier d'actions dans les QPV. Ils visent à réduire les inégalités sociales et territoriales sur les résultats des élèves.

Afin de mieux connaître les QPV et leurs habitants, l'État a confié à l'Insee une série de travaux. Trois premières études ont été publiées en décembre 2016. Le présent dossier repère les spécificités des QPV au sein de chaque unité urbaine. Ces publications sont accompagnées d'un socle d'indicateurs dont l'évolution sera suivie.

Nous formons le vœu que les acteurs de terrain s'emparent de ces travaux et qu'ils leur soient utiles pour déployer les actions adaptées aux besoins des habitants des QPV.

La Préfète de la région  
des Pays de la Loire

**Nicole KLEIN**

Le Directeur régional  
de l'Insee des Pays de la Loire

**Pascal SEGUIN**